



Fédération Suisse de Twirling Baton  
Schweizerischer Twirling Baton Verband  
Federazione Svizzera di Twirling Baton

# REGLEMENT DE LA COUPE SUISSE ARTHUR HALDI

Section I	Règles générales
Section II	Organisation des compétitions
Section III	Catégories
Section IV	Solos Twirl Routines
Section V	Règles du concours

Valable dès le 1<sup>er</sup> juin 2018

# SECTION I

## I. REGLES GENERALES

### 1. LICENCE OBLIGATOIRE

- 1.1. La participation à la Coupe Arthur Haldi, par la suite Coupe, est ouverte à tous les athlètes possédant une licence visée par la **Fédération Suisse de Twirling Bâton, ci-après nommée FSTB**, avec une photo récente (voir Règlement des licences) et à jour de leur cotisation fédérative.

### 2. INSCRIPTION

- 2.1. Les inscriptions dûment remplies doivent parvenir à la Commission Technique (**ci-après nommée CT**) dans les délais mentionnés sur les feuilles d'inscriptions. Seuls les athlètes inscrits peuvent concourir. Aucun changement d'athlètes ne peut intervenir après les inscriptions validées. Tout changement intervenu avant validation sera facturé à raison de CHF 50.00.
- 2.2. Les clubs ont la possibilité d'inscrire des athlètes d'autres clubs pour des duos, teams et groupes. Ils doivent cependant concourir sous le nom d'un seul club. Les athlètes ne peuvent en aucun cas concourir deux fois dans la même division (âge) d'une catégorie (duo, team, groupe). (Exemple : un athlète ne peut pas concourir deux fois dans un team junior, c'est-à-dire dans son club et dans un club différent).
- 2.3. Il n'y a aucune exigence concernant l'obtention de Degrés ou de Routines pour cette compétition.

### 3. TIRAGE AU SORT

- 3.1. L'ordre de passage est effectué par la CT d'entente avec le Président des juges.
- 3.2. Les clubs sont informés des ordres de passage et de l'horaire de la compétition par le biais du site Internet de la FSTB et par messagerie électronique.

### 4. SURFACE DE PRODUCTION

- 4.1. Les compétitions se déroulent obligatoirement dans une salle dont la surface totale de production est de 15 x 25 m. au minimum. La hauteur du plafond doit être au minimum de 8 mètres pour tout le praticable. **Les salles de compétition doivent être approuvées par la CT** (Cf. Section I, art. 4 du Règlement du Championnat suisse).

### 5. MUSIQUE

- 5.1. Les clubs doivent envoyer leurs musiques en format mp3, dans le délai fixé par la CT. Lors des compétitions, le responsable de chaque club doit posséder une copie CD de toutes les musiques.
- 5.2. L'appellation des musiques doit respecter les formats suivants :
- freestyles : Nom du club\_Prénom et Nom de l'athlète\_Catégorie (Jr/Me/Mt)
  - duos : Nom du club avec n° du duo\_Duo\_Catégorie (Jr/Me/Mt)
  - teams : Nom du club avec n° du team\_Team\_Catégorie (Jr/Me/Mt)
  - groupes : Nom du club avec n° du groupe\_Groupe \_Catégorie (Jr/Me/Mt)

5.3. Au moment de la présentation du freestyle, duo, team ou groupe, sur l'aire de concours, un responsable du club ou le moniteur doit être présent **auprès de la sonorisation** avec la musique sur CD.

5.4. Un défaut ou un arrêt de la musique, lors de la présentation, permet au freestyle, duo, team ou groupe et Routines de recommencer à la fin de sa catégorie.

## 6. TEMPS DE PRODUCTION

Cf. Section I, art. 6, al. 1 et 2 du Règlement du Championnat suisse.

## 7. CHRONOMETRAGE

Cf. Section I, art. 7 du Règlement du Championnat suisse.

## 8. VESTIAIRES

Cf. Section I, art. 8 du Règlement du Championnat suisse.

## 9. CEREMONIES

9.1. La cérémonie officielle d'ouverture a lieu au début de la Coupe. Tous les athlètes participant doivent être présents. La cérémonie officielle de clôture a lieu à la fin de la journée avant l'annonce des résultats.

9.2. Les résultats de la Coupe sont annoncés à la fin de la journée, lors d'une cérémonie courte et variée au gré de l'organisateur. La présence des athlètes est obligatoire. Les résultats ne sont pas distribués mais disponibles sur le site officiel de la FSTB.

9.3. L'absence d'un athlète à une cérémonie de clôture peut être excusée à condition d'en faire la demande au Comité central.

## 10. ECHAUFFEMENT

Cf. Section I, art. 10, al. 1 et 2 du Règlement du Championnat suisse

## 11. FLOOR MONITOR

11.1. Lors du concours, les licences avec le timbre de l'année collé doivent être déposées au « Floor Monitor » avant le début de la compétition (avant la cérémonie d'ouverture ou les souhaits de bienvenue).

11.2. Contrôle :       - Freestyle et duos :                   10 minutes avant leur prestation  
                          - Teams et Groupes :                   15 minutes avant leur prestation  
                          - Solos Twirl Routines :                   05 minutes avant leur prestation

Le contrôle est fait avant l'entrée des athlètes sur le praticable par un membre de la CT ou du CC. Ensuite, les athlètes doivent rester aux abords du praticable. Seuls les moniteurs officiels peuvent rester auprès des athlètes jusqu'à leur entrée sur le praticable, **mais ne peuvent pas les accompagner.**

- 11.3. Il doit y avoir une table à l'entrée du praticable près du « Floor Monitor » avec de la poudre que chacun peut utiliser à la vue de tous.
- 11.4. Aucune substance, telle que poudre ou autre, ne peut être utilisée par un athlète sur le praticable. Les athlètes peuvent emporter un essuie-mains sur le praticable.
- 11.5. Tout freestyle, duo, team ou groupe, Routines, qui ne se présente pas au contrôle du « Floor Monitor », est considéré comme en retard. Il est donc disqualifié. La compétition sera interrompue et le Collège des juges (**ci-après nommée CJ**) avisé par un membre de la CT du « Floor Monitor ». Il relève de la responsabilité du moniteur de présenter ses athlètes à temps et à l'heure.
- 11.6. Si un freestyle, duo, team ou groupe, Routine, ne se présente pas, le concurrent suivant aura suffisamment de temps pour se préparer.

## **12. ENTREE SUR LE PRATICABLE**

- 12.1. L'entrée sur le praticable s'effectue selon les indications du speaker.
- 12.2. Les freestyles, duos, teams ou groupes et Routines, doivent exécuter leur entrée et leur sortie sans musique. Si la salle le permet, entrée à la gauche, sortie à la droite des Juges.
- 12.3. Les teams et groupes peuvent exécuter leur entrée et leur sortie en 30 secondes au maximum.

## **13. REPRESENTANT DU CLUB**

Cf. Section I, art. 13 du Règlement du Championnat suisse

## **14. NOTES**

- 14.1. Les notes sont annoncées après le passage du freestyle, duo, team ou groupe. Pour les Solos Twirl Routines la mention « or », « argent » ou « bronze » est attribuée après le passage de l'athlète.

## **15. RECLAMATIONS**

Cf. Section I, art. 15, al 1 et 2, du Règlement du Championnat suisse.

## **16. DOPAGE**

Cf. Section I, art. 16, al. 1 et 2 du Règlement du Championnat suisse.

## **17. TENUE VESTIMENTAIRE ET BÂTON**

Cf. Section I, art. 17, al. 1, 2, 3, 5, 6 et 7 du Règlement du Championnat suisse.

## **18. PHOTOS**

Cf. Section I, art. 18 du Règlement du Championnat suisse.

## **19. OBLIGATION – DISQUALIFICATION – SUSPENSION : ATHLETES**

Cf. Section I, art. 19, al. 1 et 2 du Règlement du Championnat suisse

**20. OBLIGATION – DISQUALIFICATION – SUSPENSION : CLUBS**

Cf. Section I, art. 20, al. 1 et 2 du Règlement du Championnat suisse.

**21. DROIT DE RECOURS**

Cf. Section I, art. 21 du Règlement du Championnat suisse.

## **SECTION II**

### **II. ORGANISATION DES COMPETITIONS**

#### **22. STRUCTURE**

La Coupe est réservée aux disciplines de danse.

Les disciplines de danse sont composées des catégories freestyle, duo, team et groupe.

Le passage des Solos Twirl Routines a également lieu lors de la Coupe en plus des 4 manches du Championnat suisse (disciplines techniques et disciplines de danse).

#### **23. COMPETITIONS**

La compétition se déroule en principe sur une seule journée, le même week-end de la première manche des disciplines techniques. Elle est réservée aux catégories mentionnées à l'article 22 dans les disciplines :

- freestyles Mini Twirl, freestyles minime, freestyles junior;
- duos Mini Twirl, duos minime et duos junior;
- teams et groupes Mini Twirl, minime et junior.

## SECTION III

### III. CATEGORIES

#### 24. CATEGORIE FREESTYLE

##### 24.1. DEFINITION

Le freestyle est un exercice réalisé selon les règles et les critères par lesquels il est jugé. Donc une libre interprétation d'une musique (qui doit respecter les temps prévu par la catégorie) en utilisant une chorégraphie et un contenu technique adapté. Chaque chorégraphie doit comprendre un mélange de mouvements de bâton complété par des mouvements de corps.

##### 24.2. DIVISION, ÂGE ET TEMPS

DIVISION	AGE (année civile)	TEMPS
MINI TWIRL	jusqu'à 8 ans	1.00 – 1.30
MINIME	jusqu'à 11 ans	1.30 – 2.00
JUNIOR	jusqu'à 17 ans	1.30 – 2.00

##### 24.3. MOUVEMENTS IMPOSES – DIVISION JUNIOR

Les mouvements imposés ne sont pas demandés lors de la Coupe.

#### 25. CATEGORIE DUOS

##### 25.1. DEFINITION

Le duo est un exercice réalisé par deux athlètes, selon les règles et les critères par lesquels il est jugé. Donc une libre interprétation d'une musique (qui doit respecter les temps prévus par la catégorie) en utilisant une chorégraphie et un contenu technique adapté. Chaque chorégraphie doit comprendre un mélange de mouvements de bâton complété par des mouvements de corps. Les échanges en sont un élément important, alors que le travail effectué par les deux athlètes (soit en même temps soit en série, mais qui démontre un esprit d'équipe) est fondamental.

##### 25.2. DIVISION, AGE ET TEMPS

DIVISION MIXTE	AGE (année civile)	TEMPS
MINI TWIRL	jusqu'à 8 ans âge Mini Twirl maximum	1.00 – 1.30
MINIME	jusqu'à 11 ans âge minime maximum	1.30 – 2.00
JUNIOR	jusqu'à 17 ans âge junior maximum	1.30 – 2.00

##### 25.3. DIVISION

Le duo peut être mixte. L'âge de l'athlète le plus âgé détermine la division du duo. Par exemple : si le duo se compose d'un athlète minime et d'un athlète junior, le duo concourra dans la division junior. Pour la division Mini Twirl les deux athlètes doivent être Mini Twirl.

##### 25.4. REMPLACANTS

Il est conseillé de prévoir un remplaçant. Toutefois, il ne doit pas faire changer la division dans laquelle il concourt. Le remplaçant du duo peut être choisi au gré du club et non pas seulement si le titulaire est indisposé.

## 26. CATEGORIE TEAMS

### 26.1. DEFINITION

Le team est un exercice réalisé par un groupe d'athlètes (entre 5 et 9), selon les règles et les critères par lesquels il est jugé. Donc une libre interprétation d'une musique (qui doit respecter les temps prévu par la catégorie) en utilisant une chorégraphie et un contenu technique adapté. Chaque chorégraphie doit comprendre un mélange de mouvements de bâton complété par des mouvements de corps. Les échanges en sont un élément important, alors que le travail effectué par tout le team est fondamental, ceci afin de démontrer l'esprit solidaire et le travail d'ensemble de tous les athlètes.

### 26.2. DIVISION, ÂGE ET TEMPS

DIVISION MIXTE	NOMBRE D'ATHLETES	AGE (année civile)	TEMPS
MINI TWIRL	5 à 9 maximum + 2 remplaçants	Moyenne d'âge jusqu'à 8 ans Age Mini Twirl maximum	1.00 – 1.30
MINIME	5 à 9 maximum + 2 remplaçants	Moyenne d'âge jusqu'à 11.99 ans	2.30 – 3.00
JUNIOR	5 à 9 maximum + 2 remplaçants	Moyenne d'âge jusqu'à 17.99 ans	3.00 – 3.30

### 26.3. MOYENNE D'ÂGE

La moyenne des concurrents (remplaçants compris) détermine la division dans laquelle ils concourent. Pour la division Mini Twirl toutes les athlètes doivent être en âge Mini Twirl.

### 26.4. REMPLACANTS

Il est conseillé de prévoir un remplaçant. Les remplaçants peuvent être choisis au gré du club et non pas seulement si un titulaire est indisposé. Toutefois, il ne doit pas faire changer la division dans laquelle il concourt.

Le remplaçant doit être prêt au « Floor Monitor » en cas de problème.

Pour des raisons médicales (blessure, etc.), le team inscrit sans remplaçant, peut concourir avec un nombre inférieur pour autant qu'il reste 5 athlètes. Un certificat doit être présenté le jour de la compétition.

En cas de force majeure (démission d'un athlète), il incombe au Président du club d'en informer, par écrit, la Présidente de la CT.

## 27. CATEGORIE : GROUPES

### 27.1. DEFINITION

Le groupe est un exercice réalisé par un groupe d'athlètes (plus de 10), selon les règles et les critères par lesquels il est jugé. Donc une libre interprétation d'une musique (qui doit respecter les temps prévu par la catégorie) en utilisant une chorégraphie et un contenu technique adapté. Chaque chorégraphie doit comprendre un mélange de mouvements de bâton complété par des mouvements de corps. Les échanges en sont un élément important, alors que le travail effectué par tout le groupe est fondamental, ceci afin de démontrer l'esprit solidaire et le travail d'ensemble de tous les athlètes.



## 27.2. DIVISION, AGE ET TEMPS

DIVISION MIXTE	NOMBRE D'ATHLETES	AGE (Année civile)	TEMPS
MINI TWIRL	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	Moyenne d'âge jusqu'à 8 ans Age Mini Twirl maximum	1.00 – 1.30
MINIME	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	Moyenne d'âge jusqu'à 11.99 ans	2.30 – 3.00
JUNIOR	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	Moyenne d'âge jusqu'à 17.99 ans	3.00 – 3.30

## 27.3. MOYENNE D'AGE

La moyenne des concurrents (remplaçants compris) détermine la division dans laquelle ils concourent. Pour la division Mini Twirl toutes les athlètes doivent être en âge Mini Twirl.

## 27.4. REMPLACANTS

Les remplaçants peuvent être choisis au gré du club et non pas seulement si un titulaire est indisposé. Il est indispensable de prévoir un remplaçant. Toutefois, il ne doit pas faire changer la division dans laquelle il concourt.

Le remplaçant doit être prêt au « Floor Monitor » en cas de problème.

Pour des raisons médicales (blessure, etc.), le groupe inscrit sans remplaçant, peut concourir avec un nombre inférieur pour autant qu'il reste 10 athlètes. Un certificat doit être présenté le jour de la compétition.

En cas de force majeure (démission d'un athlète), il incombe au Président du club d'en informer, par écrit, la Présidente de la CT.

## SECTION IV

### IV. SOLOS TWIRL ROUTINES

#### 28. CATEGORIES : NIVEAU D'ENTREE, NIVEAU DEBUTANT, NIVEAU INTERMEDIAIRE

Cf. Section V, art. 31, al. 1, 2 et 3 du Règlement du Championnat suisse.

## SECTION V

### V. REGLES DU CONCOURS

#### 29. DEFAUT DE LA TENUE VESTIMENTAIRE

Si un défaut devient subitement hasardeux, indécent ou embarrassant, le Président des Juges doit arrêter la compétition et ordonner un nouveau départ afin de pouvoir juger depuis le début de la performance. L'athlète passera le dernier de sa division.

#### 30. CIRCONSTANCES INHABITUELLES

Si un athlète est gêné dans son exercice par un événement inhabituel, il doit avoir la possibilité de se représenter, selon la décision du Président des Juges. Il passera le dernier de sa division.

Par circonstance inhabituelle, il faut entendre toute force majeure et circonstance extérieure et étrangère à la compétition

Si un athlète ou une équipe quitte le praticable pour une raison quelconque durant son exhibition, il est disqualifié à moins que le temps minimum soit atteint.

En disciplines de danse, il faut considérer que pour le freestyle et les duos, division minime et junior, le temps minimum est de 1 min. 30. Pour les teams et groupes, division minime, le temps minimum est de 2 min.30 et pour la division junior de 3 min.

Pour les Solos Twirl Routines : la Routine doit être exécutée dans sa totalité, l'absence d'un ou plusieurs mouvements est pénalisée comme une chute du bâton (voir jugement des Routines).

#### 31. BLESSURE

##### 31.1. BLESSURE AVANT LA PERFORMANCE

Si un athlète se blesse avant son passage en compétition (ex: lors de l'échauffement officiel) et son état de santé le permet selon l'appréciation d'un médecin (ou d'une personne qualifiée et compétente en médecine), il pourra passer dernier de sa division. Autrement l'athlète sera disqualifié.

Pour les catégories duos, teams, groupes, selon l'appréciation d'un médecin (ou une personne qualifiée et compétente en médecine), le club pourra décider si l'exercice sera présenté par les mêmes athlètes ou par le remplaçant. Dans le cas où aucun remplaçant inscrit n'est présent et que l'athlète titulaire n'est pas autorisé au niveau médical à se présenter sur le praticable, le duo, le team ou le groupe sera disqualifié.

## 31.2. BLESSURE PENDANT LA PERFORMANCE

Si un athlète se blesse et qu'il doit quitter le praticable pendant sa performance, c'est le temps minimum qui fait foi. Dans le cas où le minimum n'est pas atteint l'athlète sera disqualifié.

Pour les catégories de danse, il faut considérer que pour le freestyle et les duos en division minime et junior, le temps minimum est de 1 min. 30. Pour les teams et groupes, division minime, le temps minimum est de 2 min.30 et pour la division junior de 3 min.

Pour les Solos Twirl Routines : la Routine doit être exécutée dans sa totalité, l'absence d'un ou plusieurs mouvements est pénalisée comme une chute du bâton.

## 32. NOTES

### 32.1. DISCIPLINES DE DANSE

Pour toutes les disciplines de danse, le système de jugement en vigueur au Championnat du Monde est utilisé conformément aux règles données par le Collège des juges WBTF.

Pour les catégories Freestyle, la note est décomposée en deux parties : la note technique et la note artistique, comprises entre 0.5 et 10.0. Une pénalité de 0.75 point par chute sera infligée.

Pour les Duos, Teams et Groupes, l'échelle des notes est comprise entre 5.0 et 100.0. Une pénalité de 1.0 point par chute est infligée. D'autres pénalités peuvent être attribuées par le CJ et la CT, mais elles doivent être communiquées lors de l'AG.

### 32.2. SOLOS TWIRL ROUTINES

Cf. Section VI, art. 35.3 du Règlement du Championnat suisse.

## 33. PENALITES

### 33.1. DUREE DE LA MUSIQUE

Une pénalité de 0.5 point pour les freestyles et de 5 points pour les duos, teams et groupes, sur la moyenne finale du jour, est infligée pour une musique d'une durée inférieure ou supérieure au temps requis.

### 33.2. IRREGULARITES CONSTATEES PAR LE FLOOR MONITOR

Une pénalité de 1 point pour les freestyles et de 10 points pour les duos, teams et groupes, sur la moyenne finale du jour, est infligée pour irrégularité constatée par le « Floor Monitor » si l'athlète et son coach n'en tiennent pas compte. Le formulaire du « Floor Monitor » mentionnant l'irrégularité doit être signé par une personne majeure représentant l'athlète.

Pour les Routines la pénalité est prise en compte dans la catégorie « performance » de la charte de jugement.

## 34. CLASSEMENT

La compétition est mixte dans chaque division. Il n'y a pas de classement pour les Solos Twirl Routines.

### 35. CHALLENGE

Remporte le Challenge de la Coupe Suisse Arthur Haldi, le Club ayant obtenu le total de points le plus élevé. Les points sont calculés d'après le nombre d'inscriptions de chaque division (le dernier du classement obtenant un point) et sont multipliés par 1 pour les freestyles, par 2 pour les duos et par 5 pour les formations. Exemple : 38 freestyle inscrits en catégorie freestyle division junior, le premier obtient 38 points, le deuxième 37, le troisième 36 et ainsi de suite.

### 36. RECOMPENSE

Le Club qui remporte le Challenge de la Coupe Suisse Arthur Haldi pendant trois années consécutives garde la coupe.

Les médailles sont à la charge de la Fédération. Les souvenirs et les coupes sont à la discrétion de l'organisateur.

Ce règlement a été ratifié par le Comité central le 1<sup>er</sup> juin 2018.

La Présidente CC



Alessia Dolci

Le Président du CJ



Massimo Ostini

La Présidente CT



Anna Compaoré